

N° 1/2.11

PREAVIS N° 45/11.10

CREATION D'UNE STRUCTURE D'ACCUEIL POUR ECOLIERS ET OUVERTURE DE 36 PLACES D'ACCUEIL PARASCOLAIRE, A LA MAISON DES SCOURS DES AOUT 2011

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs,

La commission chargée de l'étude de ce préavis s'est réunie le mardi 16 novembre 2010, dans la salle des conférences de Couvaloup 10. Elle était composée de sept membres, à savoir Mmes Marlyse ALBIEZ, Martine COSTA, Christine GOLAY, MM. Emmanuel GENTON, Nicola LOFOCO, Izjadin RATKOCERI et Mme Katharina DELLWO BAUER, présidente-rapporteur.

La commission tient à remercier Mme Sylvie MOREL-PODIO, municipale, Mme Emmanuelle COMBE, directrice du CVE, et M. Daniel VOUILLAMOZ, chef de service JSSEP, pour leur disponibilité et leurs explications.

1 PREAMBULE

La commission avait à se prononcer sur le préavis demandant la création d'une structure d'accueil pour écoliers et l'ouverture de 36 places d'accueil parascolaire, à la Maison des Scouts.

Il est notoire que Morges manque cruellement de places pour l'accueil des enfants jusqu'en 4^e primaire, ceci malgré le nouvel établissement de Sylvana (enfantines à 4^e primaire), inauguré en septembre 2010, et la construction en cours d'une nouvelle "Bergerie" (2 à 4 ans). La Maison des Scouts accueillerait les écoliers de la 3^e et 4^e année, voire ceux de la 5^e et 6^e année selon les demandes et la place. Actuellement, il n'y a aucune structure d'accueil pour des écoliers de 5^e et 6^e années, que prévoit pourtant la Loi sur l'accueil de jour des enfants (LAJE du 20 juin 2006).

Outre la demande et les dispositions légales, il pourrait aussi s'agir de l'intérêt général puisque selon une étude d'égalité.ch intitulée "La crèche est rentable, c'est son absence qui coûte" (publication 2003), il semble que "pour 1 franc investi, les crèches rapportent environ 3 francs à la collectivité" et "la pénurie de celles-ci génère donc un manque à gagner considérable pour la collectivité, pouvoirs publics compris". (Source: egalite.ch, conférence réunissant les services, bureaux, offices ou secrétariats dont la mission est la promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes des cantons de Berne francophone, Fribourg, Genève, Jura, Neuchâtel, Valais et Vaud).

Il est à relever en outre que la Commune cherche de bonnes solutions tout en limitant autant que possible les coûts, comme le montre le préavis examiné:

- location bon marché
- installations déjà acceptées par le SPJ
- collaboration avec des institutions existantes

- proximité de l'APEMS dans la Maison des Scouts avec Sylvana (collaboration pour les transports, repas éventuellement livrés par Sylvana...)
- possibilité d'accueil le matin à Sylvana permettant des économies du fait que Sylvana n'est pas complet le matin

2 DISCUSSION

Les explications qui nous ont été données étaient claires et n'ont pas soulevé de discussions.

La commission n'a pas exprimé de doute sur la nécessité de cette nouvelle structure. Seule la question des chiffres a finalement retenu son attention. En effet, une majorité de la commission a estimé que le Conseil communal doit connaître la somme qu'il engage et a jugé opportun d'inclure le coût estimé de cette nouvelle structure dans les conclusions - que nous soumettons donc au Conseil communal sous une forme modifiée.

Si votre commission ne s'est pas retrouvée sans mal dans les méandres des calculs et comptes AJEMA, de la couverture du déficit et autres abréviations, elle a pu sans peine, en s'appuyant aussi sur le bon sens, acquérir la conviction que le besoin de places est réel et qu'il faut agir.

En effet, même si Sylvana accueille actuellement 116 enfants à temps complet ou partiel, la liste d'attente est longue et, pour la rentrée scolaire 2011, environ 200 enfants auraient besoin d'une place d'accueil parascolaire complète ou partielle.

Elle salue donc le projet de renforcement de l'offre de places d'accueil parascolaire proposé par la Municipalité.

3 ASPECTS FINANCIERS

Comme le prévoit le règlement du Conseil, du fait de son montant récurrent supérieur à CHF 50'000.00, ce préavis est soumis à une détermination de la Commission des finances. Celle-ci est jointe en annexe.

4 CONCLUSION

Convaincue de l'importance de voir ce projet aboutir rapidement dans le but de pallier un manque réel de places d'accueil requises par la demande des habitants et les dispositions légales, la commission a adopté à l'unanimité le préavis de la Municipalité. Par souci de transparence, elle en complète toutefois les conclusions en y ajoutant le nombre d'enfants pouvant être accueillis et surtout le montant estimé dont il est question.

Par conséquent, la commission vous prie, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir voter les conclusions amendées comme suit:

LE CONSEIL COMMUNAL DE MORGES

- vu le préavis de la Municipalité,
- après avoir pris connaissance du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'accepter la création d'une structure d'Accueil Pour Ecoliers en Milieu Scolaire et ouverture de 36 places d'accueil parascolaire, ce qui devrait permettre l'accueil d'une cinquantaine d'enfants, à la Maison des Scouts dès août 2011;
2. de porter au compte de fonctionnement du CVE les montants nécessaires à l'exploitation de cette nouvelle structure, ce dès le 1^{er} août 2011;
3. d'augmenter la participation annuelle de la Commune au réseau AJEMA du montant nécessaire à l'exploitation de cette nouvelle structure, ce dès le 1^{er} août 2011, soit de CHF 71'600.00 au budget 2011 et de CHF 169'300.00 dès le budget 2012.

au nom de la commission
La présidente-rapporteur

Katharina Dellwo Bauer

Préavis N°45/11.10

Objet : CREATION D'UNE STRUCTURE D'ACCUEIL POUR ECOLIERS ET OUVERTURE DE 36 PLACES D'ACCUEIL PARASCOLAIRE, A LA MAISON DES SCOUTS DES AOUT 2011

Détermination de la Commission

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs,

Suite à la construction cette année du nouveau centre de vie enfantine à Sylvana, la capacité d'accueil des enfants en parascolaire été grandement améliorée (72 places la journée, 84 à midi). Néanmoins, l'administration communale estime qu'environ 200 enfants auront besoin d'une place complète ou partielle à la rentrée scolaire en aout 2011, et que les places vacantes laissées par les plus grands à Sylvana ne permettront pas de combler ces besoins. Ainsi, il serait possible d'utiliser les locaux de la Maison des Scouts (déjà conformes aux exigences du SPJ) qui offrent une capacité d'accueil de 36 places afin de permettre l'accueillir des enfants de 3e et 4e primaires actuellement pris en charge au Chalet Sylvana, et de libérer des places pour les enfants commençant l'école enfantine. Connue ailleurs sous l'acronyme APEMS (Accueil Pour Ecoliers En Milieu Scolaire), ce type d'accueil parascolaire s'adresse aux enfants plus grands que ceux de l'école enfantine, car en dehors des périodes scolaires. Il diffère également du type de prestations fournies par le CVE Sylvana en ce qui concerne le temps d'ouverture et le taux d'encadrement du personnel éducatif.

Bien que les charges de fonctionnement prévues pour l'APEMS de la Maison des Scouts soient de CHF 162'390.- pour les 5 mois d'exploitation en 2011, et de CHF 383'936.- pour une année complète, elles n'incomberont en réalité qu'à moitié à notre commune et devront être validées lors d'un préavis à l'ARASMA afin de l'intégrer dans le Réseau AJEMA.

Dans les faits, la nouvelle structure pourra bénéficier d'une couverture de déficit, et la répartition des charges se fera par le réseau AJEMA. Comme le coût de la place dans un APEMS est d'environ 25 % moins cher que celui des structures types UAPE (Unités d'Accueil Parascolaire pour Ecoliers), la commune proposera à l'AJEMA une comptabilité et une tarification différente afin de pondérer les charges de cette structure dans le coût moyen des prestations parascolaires. A ce jour, l'APEMS de Morges sera la seule structure de ce type dans le réseau.

Ainsi, si le préavis prévoit que les frais d'exploitations de l'APEMS morgien sont estimés à CHF 383'936 par année, la quote-part effective à charge de Morges s'élèvera à seulement CHF 169'315.77 compte tenu des deux facteurs suivants :

- La commune participe à hauteur de 49 % des coûts AJEMA
- La nouvelle structure offrira des places d'accueil parascolaire en grande majorité enfants morgiens, donc environs 90 % de la prestation.

Au vu de la situation financière actuelle de notre Commune, la Commission estime que cette contribution annuelle supplémentaire au réseau AJEMA peut être engagée sans autre recommandation.

La Commission, à l'unanimité des 6 membres présents, se détermine en faveur des conclusions telles qu'amendées par la commission ad hoc :

1. d'accepter la création d'une structure d'Accueil Pour Ecoliers en Milieu Scolaire et ouverture de 36 places d'accueil parascolaire, ce qui devrait permettre l'accueil d'une cinquantaine d'enfants, à la Maison des Scouts dès août 2011,
2. de porter au compte de fonctionnement du CVE les montants nécessaires à l'exploitation de cette nouvelle structure, ce dès le 1^{er} août 2011,
3. d'augmenter la participation annuelle de la Commune au réseau AJEMA du montant nécessaire à l'exploitation de cette nouvelle structure, ce dès le 1^{er} août 2011, soit de CHF 71'600 au budget 2011 et de CHF 169'300 dès le budget 2012.

Au nom de la Commission :

Le Président : Rémy Delalande

Morges, le 13 décembre 2010